



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA/24/1/Add.2
14 avril 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE
FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES,
TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Vingt-quatrième réunion
En ligne, 3 mai – 9 juin 2021
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

NOTE RELATIVE AU DÉROULEMENT DE LA SESSION

Note de la présidence

I. INTRODUCTION

1. L'organisation des travaux de la session officielle de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, devant commencer le 3 mai 2021, a été établie conformément au mandat défini par les Bureaux de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire lors d'une session conjointe le 1er avril 2021, demandant au Président de l'Organe subsidiaire, avec l'appui du Secrétariat, d'élaborer un projet d'organisation des travaux de la session officielle de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire, et a ensuite été examinée et modifiée par le Bureau de l'Organe subsidiaire à sa réunion du 7 avril 2021.

2. Le présent document est publié sous la forme d'une note relative au déroulement de la session afin de permettre aux Parties, aux autres gouvernements et aux observateurs de s'y préparer. Ce document s'appuie sur l'ordre du jour annoté de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (CBD/SBSTTA/24/1/Add.1), publié le 6 avril 2020.

3. Les principes clés de l'organisation des réunions officielles en ligne des organes subsidiaires de la Convention sur la diversité biologique sont les suivants :

- a) Le calendrier et les modalités d'organisation de la réunion tiennent compte des circonstances extraordinaires actuelles liées à la pandémie de COVID-19 et ne créent pas de précédent pour l'organisation de réunions similaires dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique à l'avenir ;
- b) Le calendrier et les modalités d'organisation de la réunion ont été conçus :
 - i) En gardant à l'esprit le calendrier des préparatifs nécessaires à la tenue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties du 11 au 24 octobre 2021, comme l'a annoncé le gouvernement hôte, et de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 du 2 au 7 août 2021¹ ;
 - ii) De manière à permettre la participation pleine et effective des Parties ainsi que le plein engagement de tous les observateurs, en organisant les réunions de manière transparente, équitable et inclusive ;

* CBD/SBSTTA/24/1.

¹ En tenant compte du fait qu'une approche progressive sera appliquée aux préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, ces dates étant toujours à l'étude en raison de la situation sanitaire mondiale actuelle.

- iii) En accordant la priorité, dans le calendrier, aux éléments liés au processus de l'après-2020 afin de permettre l'élaboration en temps voulu d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de grande qualité.
- c) L'adoption des documents L/documents finaux sera reportée à une date ultérieure lors d'une réunion physique organisée immédiatement après une réunion physique du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ou la quinzième réunion de la Conférence des Parties, sauf décision contraire du Bureau. S'agissant des points devant contribuer au processus de l'après-2020, le Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques transmettra les résultats de la réunion aux coprésidents du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;
- d) Les règles de procédure standard utilisées pour les réunions physiques s'appliqueront, et leur utilisation sera adaptée si nécessaire pour les réunions virtuelles.

II. MODALITÉS DE LA SESSION EN LIGNE OFFICIELLE DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE EN 2021

A. Type de sessions lors des réunions formelles en ligne

1. Séances plénières

4. Des sessions plénières seront convoquées : a) pour ouvrir, ajourner et suspendre la réunion, adopter l'ordre du jour, organiser les travaux et élire les membres du bureau, b) pourachever la première lecture des points de l'ordre du jour, selon les besoins, créer des groupes de contact et demander l'élaboration de documents de séance (CRP) ou de documents officieux, c) pour permettre de faire le point ou d'examiner les progrès des groupes de contact et fournir des orientations supplémentaires pour leurs travaux, selon le cas, d) pour examiner les CRP, et e) pour approuver les CRP afin de permettre l'élaboration de projets de documents L.

5. Les sessions dureront trois heures, avec une pause de 15 minutes environ au milieu de chaque session. Une seule séance plénière aura lieu par jour. L'horaire par défaut est 11h00 - 14h00 TUC (7h00 - 10h00, heure de Montréal).

6. Toutes les sessions plénières seront diffusées sur Internet, enregistrées et disponibles à la demande.

7. Toutes les demandes de prise de parole des Parties seront entendues pour chaque point de l'ordre du jour. Les déclarations d'autres gouvernements, de groupes de parties prenantes ou d'autres observateurs seront également entendues si le temps le permet.

8. Comme annoncé par le Président lors de la session informelle, il est envisagé que la première lecture formelle des points de l'ordre du jour tienne compte et s'appuie sur les déclarations et les soumissions faites lors de la session informelle tenue en février 2021, réduisant ainsi le temps nécessaire à la première lecture pour la plupart des points de l'ordre du jour. Les déclarations faites lors des sessions informelles de l'organe subsidiaire tenues en mars 2021 seront prises en compte dans l'élaboration des CRP et des documents officieux pour la réunion, sauf si les Parties, les gouvernements ou les observateurs indiquent que de nouveaux points doivent être ajoutés à ces déclarations. Cependant, toutes les Parties conserveront le droit de prendre la parole et de faire des déclarations.

9. Chaque point de l'ordre du jour commencera par une brève introduction par le Président ou le secrétariat, suivie des déclarations des groupes régionaux, des Parties, des autres gouvernements, des principaux groupes de parties prenantes et des autres observateurs (selon le cas et si le temps le permet). Il n'y aura pas de déclarations régionales lors de la séance d'ouverture de la réunion.

10. Les déclarations des Parties et des autres gouvernements sur chaque point de l'ordre du jour sont limitées à trois minutes et à cinq minutes pour celles faites au nom d'un groupe régional. Pour les grands groupes, les déclarations sont limitées à quatre minutes et pour les autres observateurs à deux minutes si le temps le permet.

11. Dans le cas où un participant ne serait pas en mesure de faire une déclaration lors d'une session particulière pour des raisons techniques (telles qu'une mauvaise connectivité), des dispositions alternatives seront prises. Les participants peuvent également envoyer des déclarations préenregistrées et des soumissions écrites au secrétariat avant les réunions comme sauvegarde en cas de problèmes de connexion imprévisibles pendant la réunion informelle. Les Parties disposant d'une mauvaise connexion peuvent également envisager de travailler dans les locaux du bureau des Nations Unies de leur pays, sous réserve d'un accord préalable. Les Parties, les autres gouvernements et les observateurs qui prévoient de prendre la parole sont encouragés à avoir un orateur remplaçant.

12. Toutes les déclarations faites en première lecture, y compris les déclarations écrites soumises en temps utile, seront mises en ligne, sous réserve de l'accord de la Partie ou de l'observateur concerné.

2. Groupes de contact

13. Sur la base des résultats de la première lecture, le Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques peut créer des groupes de contact dont il définit clairement le mandat et désigne les présidents ou coprésidents.

14. Les sessions des groupes de contact dureront jusqu'à trois heures. Un ou deux groupes de contact seront organisés par jour, selon les besoins, mais à des moments différents de la journée. Aucune session parallèle de deux groupes de contact ne sera organisée. Les groupes de contact se tiendront de 11h00 à 14h00 TUC, et/ou de 16h00 à 19h00 TUC, et/ou de 03h00 à 06h00 TUC, selon les besoins.

15. Les groupes de contact seraient ouverts à la participation de toutes les Parties, d'autres gouvernements et de représentants d'observateurs.

16. Les groupes de contact travailleraient sur la base d'un document officieux. Toutefois, le Président de l'Organe subsidiaire peut décider de convoquer une session initiale du groupe de contact avant d'élaborer un document officieux. Des mises à jour régulières du document officieux seraient mises à la disposition de tous les participants du groupe de contact afin de garantir la transparence et un délai suffisant serait prévu entre les sessions du groupe pour permettre l'examen des projets et les consultations bilatérales et de groupe. Le secrétariat fournirait une plateforme en ligne pour faciliter ces échanges. Le cas échéant, les sections du texte faisant l'objet d'intenses négociations pourraient être partagées de manière interactive afin de faciliter leur résolution.

17. Le Président de l'Organe subsidiaire peut également réunir d'autres types de groupes informels, tels que les Amis du Président, et communiquer aux Parties les modalités de leur organisation.

18. La langue de travail des groupes de contact et des autres types de groupes informels sera l'anglais et, par conséquent, les documents officieux examinés lors des réunions du groupe seront en anglais. Comme le veut la pratique courante, les résultats des groupes de contact seront fournis dans toutes les langues pour examen en plénière en tant que CRP.

B. Prise de décision lors de réunions formelles en ligne

Examen des documents de séance

19. Le Secrétariat mettra tout en œuvre pour que tous les CRP soient disponibles le plus tôt possible avant leur examen en plénière et au moins 36 heures à l'avance dans les six langues.

20. Tout sera mis en œuvre pour assurer la transparence et la participation pleine et effective de toutes les Parties. En cas d'introduction de modifications substantielles ou complexes dans un texte en cours de négociation, le texte concerné sera diffusé avant d'être examiné pour approbation..

21. Si le représentant d'une Partie n'est pas en mesure de faire une intervention lors d'une session particulière pour des raisons techniques, telles qu'une mauvaise connectivité, et si une telle situation n'a pas été signalée, suivie et résolue sur le moment, le représentant doit en informer le secrétariat par courriel ou par téléphone dès que possible, dans les 12 heures suivant l'incident, et le secrétariat prendra toutes les mesures raisonnables pour résoudre le problème et permettre au représentant de la Partie concernée d'intervenir.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

22. Un aperçu de l'organisation des travaux proposée est annexé au présent document. Le calendrier des groupes de contact est susceptible d'être affiné en fonction de l'avancement de la réunion et des orientations de la présidence et du Bureau. Est également indiqué le calendrier de la troisième l'Organe subsidiaire chargé de l'application afin de permettre aux Parties, aux autres gouvernements et aux observateurs d'avoir une vue d'ensemble des deux réunions.

A. Classement par ordre de priorité des points de l'ordre du jour

23. Les points directement liés au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et aux travaux de la troisième réunion du groupe de travail sur le Cadre mondial sont abordés au début du calendrier, car ils doivent être achevés avant la fin mai 2021 afin d'étayer l'élaboration du premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'être prêts pour la troisième réunion du groupe de travail.

24. D'autres points de l'ordre du jour pourront être examinés ou finalisés à des dates ultérieures selon l'organisation du travail illustrée ci-dessous. Le Président veillera à ce que tous les points de l'ordre du jour soient examinés comme prévu.

B. Examen du point 3 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire

25. Cette question est directement liée à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Par conséquent, les questions liées à ce point de l'ordre du jour seront examinées en premier. Le calendrier a été élaboré afin d'éviter tout chevauchement avec les dates auxquelles des questions liées au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 seront examinées par l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Les discussions au titre du point 3 de l'ordre du jour pendant les sessions plénières en vue d'achever la première lecture devraient porter sur les questions qui n'ont pas été abordées en détail lors de la session informelle, à savoir les informations scientifiques et techniques à l'appui de l'examen des objectifs proposés dans l'avant-projet actualisé du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/3/Add.2). Toutefois, conformément au paragraphe 8 ci-dessus, toutes les parties conserveront le droit de prendre la parole et de faire des déclarations sur d'autres éléments du point de l'ordre du jour, en tenant compte et en s'appuyant sur les déclarations faites lors de la session informelle de février 2021.

25. Compte tenu de ces éléments, le point 3 de l'ordre du jour sera organisé de la manière suivante :

a) Le Président ouvrira le point de l'ordre du jour, achèvera la première lecture et constituera un groupe de contact qui aidera à élaborer un CRP et un message du Président sur les conseils à fournir aux coprésidents du groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

b) Le Président établira un mandat clair pour le groupe de contact et nommera des co-présidents pour celui-ci.

c) Un CRP pour le point 3 de l'ordre du jour sera examiné lors de la deuxième session plénière pour ce point.

IV. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

1. Réunions régionales

26. Des plateformes en ligne appropriées pour les consultations des groupes régionaux, demandées par les régions, seront mises à disposition. Les régions devront informer le secrétariat du moment qui leur convient le mieux au moins dix jours avant la réunion. Les régions sont encouragées à organiser des réunions régionales préparatoires dans la semaine précédant la session, en plus des réunions régionales prévues pendant la session.

2. Réunions du Bureau

27. Des réunions du Bureau se tiendront régulièrement afin de planifier, d'évaluer les progrès et de donner des conseils au Président sur le déroulement de la réunion. Un calendrier sera annoncé à l'approche du début de la réunion. Une première réunion du Bureau aura lieu le 29 avril.

3. Observateurs

28. *Sessions plénierées*: Les non-Parties, les principaux groupes de parties prenantes et les autres observateurs auront la possibilité de s'exprimer lors de toutes les sessions plénierées, dans la limite du temps disponible. En cas de limite de temps, le Président s'efforcera d'assurer un équilibre entre les différentes catégories d'observateurs et la représentation régionale, en tenant compte également de la pertinence du point de l'ordre du jour ;

29. *Groupes de contact*: Les observateurs interviendront à la discrédition du président/des coprésidents du groupe de contact après les interventions des parties ;

30. Toute suggestion substantielle au texte émanant d'observateurs sera prise en considération si elle est soutenue par au moins une partie.

4. Assistance en cas de problèmes techniques de connectivité

31. Ces problèmes peuvent être évités autant que possible, notamment par les moyens suivants :

a) Les parties peuvent souhaiter assister à la réunion depuis le bureau de pays des Nations Unies dans leur pays, sous réserve d'un arrangement préalable avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Les modalités de demande d'accès aux bureaux nationaux sont en cours d'élaboration avec le bureau du Secrétaire général des Nations Unies ;

b) Des possibilités de formation préalable et de test seront fournies à deux reprises, le 27 avril 2021 à 8h30 et à 20h30, heure de Montréal (12h30 TUC le 27 avril 2021 et 00h30 TUC le 28 avril) ;

c) Le secrétariat et les techniciens de la plate-forme mettront tout en œuvre pour aider les Parties qui rencontrent des difficultés de connexion et d'utilisation de la plate-forme.

5. Fuseaux horaires

32. Les difficultés liées aux fuseaux horaires peuvent être minimisées par les moyens suivants :

a) Limitation du nombre d'heures par jour ;

b) Rotation des groupes de contact entre les différents créneaux horaires.

6. Documentation

33. La documentation pertinente de pré-session sera fournie au moins six semaines avant l'examen de tout point de l'ordre du jour.

34. La liste des participants préenregistrés sera mise à la disposition de tous les participants inscrits au début de la réunion.

7. Événements parallèles

35. Aucun événement parallèle ne sera organisé pendant les réunions en ligne officielles.

*Annexe***CALENDRIER***Notes :*

- 1) Une pause de 15 minutes est prévue au milieu de chaque session plénière, soit environ une heure et demie après le début de la session.
- 2) Aucune session ne sera organisée en parallèle. Par conséquent, lorsqu'un groupe de contact est prévu le même jour qu'une session plénière ou qu'un autre groupe de contact, il sera programmé de manière à éviter tout conflit d'horaire.
- 3) Les précisions indiquant si des groupes de contact devraient être établis (→ GC) ou non (→ CRP) ne sont données qu'à des fins de planification.

Date	Jour	Réunion	Point de l'ordre du jour, activité	
Mai				
3 mai	lun		Points 1, 2	
			Point 3 - Achèvement de la première lecture (accent sur Add.2) → GC	
4 mai	tue	SBSTTA 24 Plénière	Point 6 - Achèvement de la première lecture → GC	
			Point 8 - Première lecture → CRP	
			Levée de séance	
5 mai	mer		GC sur le point 3 (Examen scientifique et technique des objectifs et des cibles, Add.2)	
6 mai	jeu		GC sur le point 3 (Examen scientifique et technique des objectifs et des cibles, Add.2)	
7 mai	ven		GC sur le point 3 (Cadre de suivi, Add.1)	
8 mai	sam		GC sur le point 3 (Cadre de suivi, Add.1)	
9 mai	dim			
10 mai	lun		SBSTTA	GC sur le point 6
11 mai	tue	groupes de contact (GC)		GC sur le point 6
12 mai	mer			
13 mai	jeu		Eid el Fitr férié	
14 mai	ven		Eid el Fitr férié	
15 mai	sam			
16 mai	dim		Points 1, 2	
			Point 3 - Achèvement de la première lecture → CRP	
			Point 4 - Achèvement de la première lecture → CRP	
			Point 5 - Ouverture du point → Déclaration des coprésidents du WG2020	
			Point 6 - Achèvement de la première lecture → GC	
17 mai	lun		Point 7 - Achèvement de la première lecture → GC	
			Point 8 - Première lecture → CRP	
			Point 9 - Achèvement de la première lecture → GC	
18 mai	tue		Point 11 - Achèvement de la première lecture → CRP	
			Points 10, 12, 13 - Achèvement de la première lecture → CRP/GC	
			Levée de séance	
19 mai	mer		GC: SBI Point 6	GC: SBI Point 7
20 mai	jeu		GC: SBI Point 6	GC: SBI Point 9
21 mai	ven		GC: SBI Point 7	GC: SBI Point 9
22 mai	sam			

Date	Jour	Réunion	Point de l'ordre du jour, activité	
23 mai	dim	SBSTTA 24 Plénière	Point 7 - Achèvement de la première lecture → CRP Point 10 - Achèvement de la première lecture → CRP Point 8 - Examen et approbation du CRP	
24 mai	lun		Point 3 - (Post-2020) Examen et approbation du CRP	GC: SBI Points 6 ou 7 ou 9 selon les besoins
25 mai	mar		Point 6 - Examen et approbation du CRP Point 9 - Première lecture → CRP	GC: SBI Points 6 ou 7 ou 9 selon les besoins
26 mai	mer		Point 9 - Première lecture selon les besoins → CRP Point 4 - Achèvement de la première lecture → GC Point 5 - Achèvement de la première lecture → GC Levée de séance	GC: SBI Points 6 ou 7 ou 9 selon les besoins
27 mai	jeu			
28 mai	ven	SBI 3 Plénière	Point 3 - Examen et approbation du CRP Point 4 - Examen et approbation du CRP Point 5 - Achèvement de la première lecture → CRP	
29 mai	sam		Point 6 - Examen et approbation du CRP Point 7 - Examen et approbation du CRP	
30 mai	dim		Point 9 - Examen et approbation du CRP Points 10, 12, 13 - Achèvement de la première lecture (suite du 18 mai selon les besoins) → CRP/GC Mise à jour du secrétariat sur le point 14	
31 mai	lun			
Juin				
1 juin	mar	SBSTTA/SBI groupes de contact (GC)	GC: SBI Points 5, 11 ou 13 selon les besoins	GC: SBSTTA Points 4 ou 5 selon les besoins
2 juin	mer		GC: SBI Points 5, 11 ou 13 selon les besoins	GC: SBSTTA Points 4 ou 5 selon les besoins
3 juin	jeu		GC: SBI Points 5, 11 ou 13 selon les besoins	GC: SBSTTA Points 4 ou 5 selon les besoins
4 juin	ven		GC: SBI Points 5, 11 ou 13 selon les besoins	GC: SBSTTA Points 4 ou 5 selon les besoins
5 juin	sam			
6 juin	dim			
7 juin	lun	SBSTTA 24 Plénière	Point 7 - Examen et approbation du CRP Point 9 - Examen et approbation du CRP Point 10 - Examen et approbation du CRP	
8 juin	mar		Point 4 - Examen et approbation du CRP Point 5 - Examen et approbation du CRP	
9 juin	mer		Examen et approbation des CRP selon les besoins Suspension de la réunion	
10 juin	jeu			
11 juin	ven		Point 5 - Examen et approbation du CRP Point 8 - Examen et approbation du CRP	

Date	Jour	Réunion	Point de l'ordre du jour, activité
		SBI 3 Plénière	Point 10 - Examen et approbation du CRP
12 juin	sam		Point 11 - Examen et approbation du CRP
			Point 12 - Examen et approbation du CRP
			Point 13 - Examen et approbation du CRP
13 juin	dim		Examen et approbation des CRP selon les besoins Suspension de la réunion
